

Séance ordinaire du 13 mars 2017



2017-03
32

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 13 mars 2017 à 20h05.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Mme. Lise Roy
Siège #2 - M. Richard Morin
Siège #3 - M. Michel Roy
Siège #4 - M. Paul Joly
Siège #5 - M. Frédéric Poulin
Siège #6 - Mme. Madeleine Fortin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, M. Rosaire Coulombe.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES

Invitation à la population :

- Réforme cadastrale les 14 et 15 mars, de 14h à 20h, au Centre Sportif La Guadeloupe

- L'équipe locale «Métal Labonté» sera en finale de saison à compter du 17 mars, contre St-Gédéon.

2017-03
33

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES**

- 03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 04.01 - Séance ordinaire du 13 février 2017**
- 05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 06 - CORRESPONDANCE**
 - 06.01 - Bordereau de correspondances**
 - 06.02 - Demande d'accès à l'information**
 - 06.03 - Déclaration de vente potentielle**
- 07 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**
 - 07.01 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire**
- 08 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 08.01 - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie**
 - 08.02 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en février 2017 et des engagements du mois**
 - 08.03 - Intégration St-Hilaire de Dorset aux immobilisations - incendie**
 - 08.04 - Entente Croix-Rouge**
- 09 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS**
 - 09.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité des travaux publics**
- 10 - LOISIRS-TOURISME**
 - 10.01 - Rapport mensuel d'activités du mois courant**
 - 10.02 - Patrimoine numérique - PNR 3**
- 11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
 - 11.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme**
 - 11.02 - Programme de revitalisation - construction neuve**
 - 11.03 - Programme de revitalisation - droit de mutation**
 - 11.04 - Demande de remboursement de droits de mutation, Pier-Luc Gosselin**
 - 11.05 - Remplacement d'affiche - Assurancia**
 - 11.06 - Entretien de la piste cyclable**
 - 11.07 - Appui au projet de gaz naturel**
 - 11.08 - Refonte de l'entente inter municipale avec la MRC - urbanisme, installations septiques et prélèvements des eaux**
- 12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**
 - 12.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité des finances**
 - 12.02 - Comptes du mois de février 2017 et engagements financiers du mois suivant**
 - 12.03 - Rapport des heures supplémentaires du mois de février 2017**
 - 12.04 - Dons et commandites**
 - 12.05 - Banque d'heure - Infotech**
 - 12.06 - Demande d'ajustement de compte de taxes**
 - 12.07 - Correspondances finance**
- 13 - LÉGISLATION**
 - 13.01 - Avis de motion règlement 484-2017**
 - 13.02 - Avis de motion règlement 485-2017**
 - 13.03 - Avis de motion règlement 486-2017**
- 14 - DIVERS**
- 15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité de retirer le point 5 «Première période de questions» et d'adopter l'ordre du jour avec la modification.

Adoptée unanimement.

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2017-03
34

04.01 - Séance ordinaire du 13 février 2017

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 février dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la

tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 13 février 2017, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Point retiré à l'ordre du jour

06 - CORRESPONDANCE

06.01 - Bordereau de correspondances

Aucun bordereau de correspondances, session de mars 2017.

Autres documents importants transmis par la direction générale:

- 6.01.01 Sûreté du Québec - Parrainage Centre de services
- 6.01.02 Statistique Canada - Statistique sur le crime et la justice

06.02 - Demande d'accès à l'information

06.03 - Déclaration de vente potentielle

** M. Rosaire Coulombe, maire s'est retiré des discussions pour conflit d'intérêt*

Attendu la déclaration déposée le 24 janvier 2017 concernant le projet de vente d'un immeuble appartenant à M. Rosaire Coulombe;

Attendu la possibilité de conflit d'intérêt avec M. Rosaire Coulombe, maire ;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu de mandater M. Frédéric Poulin, conseiller répondant de ce dossier au conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

07 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

07.01 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire

Monsieur le maire dépose un document préparé par Services Sanitaires Denis Fortier inc. et demande au conseiller au siège # 4 de le commenter.

Ce document nous informe que le tonnage de déchets et de matières recyclables, provenant de notre municipalité, pour le mois de février 2017 est de:

- Déchets industriels et commerciaux 11,14 T.M. /4 semaines;
- Déchets résidentiels 23,63 T.M. /4 semaines;
- Matériaux secs 24,08 T.M. /4 semaines;
- Recyclage industriel et commercial 10,55 T.M. /4 semaines;
- Recyclage résidentiel 9.35 T.M. /4 semaines;

L'estimation du tonnage destiné à l'enfouissement par notre municipalité pour l'an 2017 est de 600 tonnes métriques, soit une moyenne de 50 T.M. par mois.

08 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2017-03
36

08.01 - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie

La directrice générale dépose le procès-verbal de la réunion du comité incendie tenue, à 19h, le 8 février 2017.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 8 février 2017 dernier du comité incendie et les recommandations qui y sont contenues.

Adoptée unanimement.

2017-03
37

08.02 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en février 2017 et des engagements du mois

Attendu l'étude par le comité de sécurité incendie des dépenses encourues par le service de sécurité incendie;

Attendu qu'il apparaît opportun aux membres du conseil de faire suite aux recommandations du comité de sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu d'accepter:

- les dépenses reliées au service contre l'incendie du mois de février 2017 pour un montant de 14 406.70 \$

- les engagements du mois de mars reliés au service d'incendie, au montant de 20 905.00 \$

Adoptée unanimement.

2017-03
38

08.03 - Intégration St-Hilaire de Dorset aux immobilisations - incendie

Attendu l'intérêt démontré par la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset de prendre part aux achats des immobilisations du service de protection incendie de la Haute-Beauce, par la résolution no 05-12-16-174;

Attendu que les partenaires ne voient aucune objection à modifier l'entente actuelle pour intégrer St-Hilaire-de-Dorset à la portion "immobilisation";

Attendu les recommandations du comité de sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu:

- d'adopter l'avenant # 1 modifiant l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services (2016), afin d'ajouter la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset comme municipalité participante aux achats des biens à immobiliser du service incendie de la Haute-Beauce
- d'adopter le tableau # 3 répartition sur les quotes-parts, intégration aux immobilisations de St-Hilaire-de-Dorset
 - La répartition des immobilisations est établie selon les valeurs uniformisées de 2016, approuvées lors de la signature initiale de l'entente.
- de mandater Mme Christiane Lacroix, directrice générale, et M. Rosaire Coulombe, maire, afin de signer l'avenant # 1

Adoptée unanimement.

**2017-03
39**

08.04 - Entente Croix-Rouge

Attendu le projet de renouvellement d'entente, avec la Croix Rouge, pour des services aux sinistrés, déposé devant ce conseil et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu:

- d'adopter la lettre d'entente services aux sinistrés à convenir avec la Société canadienne de la Croix Rouge, division de Québec
 - de faire appel aux services de la Croix-Rouge lors de sinistres majeurs
 - de mandater M. Rosaire Coulombe, maire et Mme Christiane Lacroix, directrice générale, pour la signature du document
- d'accepter de payer la contribution de 0.16\$ per capita pour chacune des périodes de 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 pour une contribution de 291,20 \$ pour l'exercice 2017-2018.

Adoptée unanimement

09 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

**2017-03
40**

09.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité des travaux publics

La directrice générale dépose les procès-verbaux des réunions du comité des travaux publics, tenues depuis la dernière séance régulière du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion suivante du comité des travaux publics et des recommandations qu'il contient:

- Réunion du 7 mars 2017

Adoptée unanimement.

10 - LOISIRS-TOURISME

10.01 - Rapport mensuel d'activités du mois courant

Aucun rapport à déposer

10.02 - Patrimoine numérique - PNR 3

Reporté à une séance ultérieure

11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

**2017-03
41**

11.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme

La directrice générale dépose le procès-verbal de la réunion du comité d'urbanisme tenue depuis la dernière séance régulière du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion suivante du comité d'urbanisme et des recommandations qu'il contient:

- Réunion du 22 février 2017

Adoptée unanimement.

**2017-03
42**

11.02 - Programme de revitalisation - construction neuve

Attendu les demandes au programme de revitalisation 2014-2018, pour constructions neuves, déposées:

1. Construction d'un jumelé situé au 265 10e rue Ouest sur le lot 15-C-26-2 rang 6, propriété de Construction Maryl. La valeur foncière de l'immeuble est de 114 100 \$
 - Note: seulement l'un des deux jumelés est évalué par la MRC. Celui du 263, 10e Ouest n'est pas inclus dans la demande. Chacun des jumelés possède son numéro de matricule
2. Reconstruction d'une résidence unifamiliale située au 686, 14e Avenue sur le lot 28-B-1-2 rang B, par M. Dave Poulin et Mme Marie-Pier Talbot. La valeur foncière de la résidence est de 163 600\$
 - Les travaux de construction de la résidence ne sont pas terminés et sont évalués à environ 80% .
 - Les propriétaires sont informés que l'évaluation n'est pas finale. Malgré ce fait, ils désirent bénéficier du programme au 1er janvier 2017.

Attendu que les demandes répondent aux exigences du programme de revitalisation 2014-2018 pour les secteurs desservis;

Attendu les recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu d'accorder les remboursements de taxes foncières relatifs au programme de revitalisation pour les demandes déposées soit:

- Secteur desservi:
 - 1ère et 2e années = 100% des taxes foncières
 - 3e année = 50% des taxes foncières

Adoptée unanimement

**2017-03
43**

11.03 - Programme de revitalisation - droit de mutation

**Mme Madeleine Fortin, siège no 6, est absente (seulement pour ce point de l'ordre du jour)*

Attendu les demandes au programme de revitalisation 2014-2018, droits de mutation, déposées:

1. Yvon Bourque pour l'acquisition d'un immeuble cinq (5) logements situé au 360, 14e Avenue et dont l'année de construction inscrite au rôle est 1930. Le montant des droits de mutation est de 675.00
2. Carl Audet pour l'acquisition d'un immeuble sept (7) logements situé au 460, 26e Avenue et dont l'année de construction inscrite au rôle est 1930. Le montant des droits de mutation est de 1 700\$

Attendu que les demandes répondent aux exigences du programme de revitalisation 2014-2018;

Attendu les recommandations du comité d'urbanisme;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu d'accepter les demandes de

remboursement de droits de mutation déposées et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer les déboursés.

Adoptée unanimement.

**2017-03
44**

11.04 - Demande de remboursement de droits de mutation, Pier-Luc Gosselin

La demande de M. Pier-Luc Gosselin est déposée:

- M. Gosselin a fait l'acquisition d'une résidence unifamiliale construite en 1958.
- Conformément à l'article no 11 du programme de revitalisation, il n'a pas droit au remboursement des droits de mutation car la propriétaire précédente a bénéficié du programme.

Attendu qu'il s'agit d'une première acquisition sur le territoire de la municipalité de la part de M. Gosselin;

Attendu que la municipalité souhaite attirer de nouveaux résidents / propriétaires;

Attendu les recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu:

- d'accepter la demande de M. Gosselin, de lui rembourser les droits de mutation au montant de 840.00\$ et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le déboursé.
- de réviser le règlement no 459-2014 établissant un programme de revitalisation et de modifier l'article 11, premier paragraphe, afin de faire une exception pour les premières acquisitions sur le territoire de la municipalité

Adoptée unanimement

**2017-03
45**

11.05 - Remplacement d'affiche - Assurancia

Attendu la demande de permis d'Assurancia afin de remplacer l'enseigne existante sur l'immeuble situé au 522, 14e Avenue;

Attendu que les dimensions de l'enseigne ne répondent pas aux exigences de l'article 4.8.7 du règlement no 373-2007 (zonage):

- aire maximale d'une affiche: .02 m2 par largeur du mur sur lequel elle est fixée
 - l'enseigne existante fait la largeur complète du mur

Attendu que l'immeuble est situé sur la 14e Avenue dans un secteur commercial et que le règlement de zonage autorise des enseignes fixées au sol (sur socle ou poteau) de 5m2 ;

Attendu les plans déposés par Assurancia démontrant que l'enseigne ne sera pas plus dérogatoire que celle déjà installée;

Attendu que l'enseigne existante a été acceptée lors de l'émission du permis no 2011-04-0014;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu de suivre les recommandations du comité d'urbanisme et d'autoriser l'émission du permis tel que demandé.

Adoptée unanimement.

**2017-03
46** **11.06 - Entretien de la piste cyclable**

Attendu la soumission déposée par Les Paysages Durables pour faire l'assainissement aux abords et le long de la piste cyclable;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu d'accepter la soumission déposée au montant de 1721,00 \$ plus taxes.

Adoptée unanimement

**2017-03
47** **11.07 - Appui au projet de gaz naturel**

Attendu les démarches entreprises et les dépenses déjà engagées par la MRC des Appalaches en vue de l'implantation du gaz naturel;

Attendu la demande déposée conjointement par la municipalité d'Adstock et la municipalité de Sainte-Clotilde auprès de Développement économique Canada pour réaliser le projet de gaz naturel;

Attendu les craintes fondées à l'effet que les sommes prévues par le gouvernement provincial pour l'implantation du gaz naturel ne seront plus disponibles après le mois de mars;

Attendu que le projet de l'implantation du gaz naturel dans le secteur de St-Éphrem-de-Beauce dépend de la réalisation du tronçon Sainte-Clotilde / Adstock;

Attendu l'importance de ce projet pour l'ensemble des municipalités voisines en ce qui a trait au maintien et à la création d'emplois;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu que la municipalité de La Guadeloupe appui la demande déposée par les municipalités de Sainte-Clotilde et Adstock pour la réalisation du projet du gaz naturel et pressons Développement économique Canada à confirmer l'aide pour bénéficier de la contrepartie provinciale.

Adoptée unanimement.

**2017-03
48** **11.08 - Refonte de l'entente inter municipale avec la MRC - urbanisme, installations septiques et prélèvements des eaux**

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan offre le service en matière d'application des règlements d'urbanisme (permis de construction résidentiel, commercial et industriel) et de ceux relatifs à l'implantation des installations septiques (Q-2, R.22) et des installations de prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, R.35.2);

Attendu que cette formule exige à chaque municipalité de maintenir à son emploi un inspecteur local pour les demandes d'information et l'émission des permis de rénovation, piscine, clôture, etc.;

Attendu que le roulement de personnel affecte la prestation de service face à la réglementation ;

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe ne fait pas partie de l'entente, entente en annexe et faisant partie intégrante de cette résolution ;

Attendu les articles 9 «Adhésion et retrait d'une municipalité» et 10 «Tarification horaire pour les municipalités ne faisant pas partie de l'entente»;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu de demander à la MRC de

Beauce-Sartigan de revoir l'entente inter municipale en matière d'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à l'implantation des installations septiques (Q-2, R.22) et des installations de prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, R.35.2), afin d'offrir aux municipalités, la possibilité de confier l'ensemble de l'application des règlements d'urbanisme au service d'urbanisme de la MRC de Beauce-Sartigan lors d'intérim ou à temps complet.

Adoptée unanimement

12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

12.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité des finances

Aucun procès-verbal à déposer

La directrice générale dépose:

- L'état des activités financières sommaires
- L'état des activités financières détaillées

**2017-03
49**

12.02 - Comptes du mois de février 2017 et engagements financiers du mois suivant

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Ils sont étudiés en comité des finances qui en recommande leur adoption.

En conséquence, il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu:

- que les comptes du mois de février 2017 au montant total de 264 538.20 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

• Comptes payés	128 533.34 \$
• Comptes à payer	88 541.18 \$
• Salaires nets versés	30 052.56 \$
• <u>Remises d'employeur</u>	<u>17 411.12 \$</u>
• Total	264 538.20 \$

Il est également résolu à l'unanimité d'approuver les engagements budgétaires du mois de mars 2017 pour un montant total de 100 625.00 \$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc...) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

12.03 - Rapport des heures supplémentaires du mois de février 2017

Dépôt du rapport des heures supplémentaires effectuées par les employés durant le mois de février 2017.

**2017-03
50**

12.04 - Dons et commandites

Attendu les demandes de dons et commandites étudiées par le conseil en comité plénier;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu de ne pas retenir les demandes suivantes:

- Fondation du Centre Jeunesse Chaudière-Appalaches

- Fondation au Bercaill - Billet souper au Homard ou don

Adoptée unanimement.

**2017-03
51**

12.05 - Banque d'heure - Infotech

Attendu le contrat de 5 ans signé avec Infotech pour les exercices financiers de 2017 à 2021 concernant un service essentiel pour le bon fonctionnement des logiciels Sygem, incluant annuellement un maximum de vingt (20) heures de soutien (voir contrat joint pour les détails);

Attendu les exclusions suivantes au contrat;

- le support supplémentaire sur les logiciels installés sur des équipements défectueux ou qui ne répondent pas aux normes technologiques minimales de la compagnie;
- l'assistance sur les logiciels utilitaires, de bureautique ou non développés par la compagnie;
- la formation;
- la vérification et la validation des fichiers de rôles d'évaluation et de révision complémentaire;
- les frais de déplacement, de repas, de séjour et d'interurbains;
- l'installation, la configuration et l'assistance sur le logiciel Sygem Rôle en ligne
- l'assistance sur les logiciels Sygem lorsque les versions de mise à niveau n'ont pas été installées
- etc...voir article 4 du contrat joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu:

- d'autoriser un déboursé de 1960\$ (plus taxes) pour l'acquisition d'une banque de 28 heures "service comptable et formation" de la compagnie Infotech
- d'autoriser la directrice générale, Mme Christiane Lacroix et M. Rosaire Coulombe, maire à la signature du contrat avec Infotech

Adoptée unanimement

**2017-03
52**

12.06 - Demande d'ajustement de compte de taxes

**Mme Lise Roy, conseillère au siège no 1, M. Rosaire Coulombe, maire se sont retirés des discussions pour conflit d'intérêt.*

M. Michel Roy, maire suppléant, préside la séance

Attendu les demandes d'ajustements de comptes de taxes, déposées devant ce conseil;

Attendu l'étude qui en a été faite en comité plénier;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu:

- d'autoriser l'ajustement suivant au compte de taxes matricule no:
 - 7091-91-7008 propriété de Mme Pierrette Gagnon: pour l'exercice financier 2017, taxer le terrain au taux de base de la taxe foncière générale.
- de rejeter les ajustements suivants aux comptes de taxes matricules no:
 - 7191 06 3502, propriété de Mme Lise Roy: Pour l'exercice financier 2016, annuler la tarification d'ordure.....

- 7292-50-1108 propriété de M. Rosaire Coulombe: pour l'exercice financier 2017, taxer au taux de base de la taxe foncière générale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12.07 - Correspondances finance

- Journal Nouvelles Économiques - liste des 220 entreprises manufacturières de la MRC Beauce-Sartigan

L'offre n'est pas retenue

13 - LÉGISLATION

Aucune législation.

13.01 - Avis de motion règlement 484-2017

Avis de motion est donné par le conseiller au siège no 2, M. Richard Morin, qu'il déposera pour y être adopté lors d'une séance ultérieure de ce conseil, le règlement # 484-2017 modifiant le règlement # 303-1997 sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité La Guadeloupe.

Une dispense de lecture complète de ce règlement, lors de son adoption, est également demandée.

13.02 - Avis de motion règlement 485-2017

Avis de motion est donné par le conseiller au siège no 5, M. Frédéric Poulin, qu'il déposera pour y être adopté lors d'une séance ultérieure de ce conseil, le règlement # 485-2017 modifiant le règlement #459-2014 établissant un programme de revitalisation pour les exercices 2014 à 2018

Une dispense de lecture complète de ce règlement, lors de son adoption, est également demandée.

13.03 - Avis de motion règlement 486-2017

Avis de motion est donné par la conseillère au siège no 6, Mme Madeleine Fortin, qu'elle déposera, pour y être adopté lors d'une séance ultérieure de ce conseil, le règlement # 486-2017 règlementant l'installation des fournaies extérieures.

Une dispense de lecture complète de ce règlement, lors de son adoption, est également demandée.

**2017-03
53**

14 - DIVERS

Diffusion des séances de conseil à la télé communautaire.

Attendu les nouveaux équipements en place pour la diffusion des séances du conseil à la télé communautaire;

Attendu le déplacement nécessaire sur les lieux, au sous-sol de l'église, afin de démarrer l'audio;

Attendu que Mme Marie-Ève Couture est mandatée à la diffusion des séances;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu d'augmenter sa rémunération de 10\$ par séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Gaston Dumais, 605, 11e Avenue:

Questions:

Q: Quand vous allez aider St-Méthode pour un incendie, est-ce qu'ils paient ?

R: Oui

Q: Lors des sorties de l'équipe de désincarcération en dehors de La Guadeloupe, qui paie, les assurances ?

R: Entente avec Cambi, lorsqu'il s'agit d'une intervention sur un véhicule sur une route, nous sommes remboursés à la fois. Lorsqu'il s'agit d'une intervention sur un véhicule hors route (ex: vtt), nous sommes obligés d'intervenir, ça fait partie de l'entente, mais nous ne sommes pas payés.

Q: Combien de sorties en moyenne par mois ?

R: En désincarcération environ 2 à 3 sorties par mois. Le territoire est grand, le service intervient jusqu'à St-Victor, Adstock, Courcelles. Par contre lorsqu'il s'agit d'incendie, la municipalité sur laquelle nous intervenons rembourse les frais.

Q: Nous sommes combien de municipalités réunies dans l'entente intermunicipale du service incendie ?

R: Quatres municipalités: La Guadeloupe, St-Évariste, St-Hilaire et Courcelles.

**2017-03
54**

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin, et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20h40

Rosaire Coulombe, maire

Christiane Lacroix, directrice générale